

AMAP DES VOLONTAIRES

CONTRAT OEUFS SAISON 2023-2024

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements de la Charte des AMAP, parmi lesquels :

Je soussignée, **Marie LEGRIS, exploitante agricole à Longnes (78)**, Siret 813 319 134 00017, m'engage à :

- fournir des œufs biologiques, conformément à la réglementation AB, issus de mon élevage. Les œufs pourront être de différents calibres, selon le rythme de vie de l'élevage : S (<53g), M (<63g), L (<73g) ou XL (+73g).
- vous proposer un contrat bi mensuel : par 6 œufs (1/2 panier) ou par 12 œufs (1 panier) .
- assurer des livraisons chez Sophie DUPLAY, maraîchère de l'AMAP, qui vous les remettra lors de vos distributions. En cas d'impossibilité de livraison : des solutions compensatrices seront envisagées par les deux parties.

Je soussigné.e,

Prénom, Nom	Email (en majuscule)	Téléphone	Adresse

M'engage à :

- acheter les quantités d'œufs souscrites à ce présent contrat et à régler d'avance, par chèque à l'ordre de Marie LEGRIS et à remettre contrat et chèque à la référente Sakina Calvet (sakical@laposte.net) ou (06 83 41 73 54)
- accepter les aléas qui peuvent intervenir durant la production.
- venir chercher les œufs, sur le lieu de distribution de l'Amap des Volontaires.
- faire remettre ma commande à un ami/membre de ma famille ou de la céder à un autre Amapien en cas d'impossibilité de venir la chercher.

Planning des distributions d'œufs					
1	lun. 2 oct. 23	9	lun. 5 fév. 24	17	lun. 24 juin 24
2	lun.16 oct. 23	10	lun. 26 févr. 24	18	lun. 8 juillet 24
3	lun. 30 oct. 23	11	lun. 11 mars 24	19	lun. 22 juillet 24
4	lun. 13 nov. 23	12	lun. 25 mars 24	20	lun. 5 août 24
5	lun. 27 nov. 23	13	lun. 8 avril 24	21	lun.19 août 24
6	lun.11 déc. 23	14	lun. 13 mai. 24	22	lun. 2 sept. 24
7	lun. 8 janv. 24	15	lun. 27 mai 24	23	lun.16 sept. 24
8	lun. 22 janv. 24	16	lun. 10 juin 24	24	lun. 30 sept. 24

QUANTITÉ SOUHAITÉE

<input type="checkbox"/>	½ panier (6 œufs)	2,40 x 24 = 57,60€
<input type="checkbox"/>	1 panier (12 œufs)	4,80 x 24 = 115,20€

**Si plusieurs chèques sont prévus pour le règlement, merci de bien vouloir noter le nombre et la date d'encaissement souhaitée :*

Ce contrat est établi en 2 exemplaires, l'un conservé par l'agricultrice, l'autre par l'adhérent.e.

Fait à Paris le

Signatures précédées de la mention « lu et approuvé » :

Adhérent-e de l'AMAP Volontaires

Marie LEGRIS, agricultrice